

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
18/03/2022

Dossier complet le :
22/03/2022

N° d'enregistrement :
2022-6022

1. Intitulé du projet

Construction des vestiaires de football du complexe sportif du Ronceray

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Cantenay-Epinard

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur CAILLEAU Marc - maire de Cantenay-Epinard

RCS / SIRET

2 1 4 9 0 0 5 5 7 0 0 0 6 4

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44d	"autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés"

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste dans un premier temps à la construction d'un bâtiment destiné à des vestiaires de football et à un espace de convivialité, ainsi que de gradins en béton et d'une place de stationnement accolés au futur bâtiment, le tout situé sur le complexe sportif "Stade du Ronceray" sur la commune de Cantenay-Epinard.

Le projet sera construit en partie sur un espace en graviers et en partie sur un espace actuellement engazonné délimité comme suit :

- sur la limite Nord et Sud : par deux terrains de football
- sur la limite Est : par un bassin d'orage
- sur la limite Ouest : par le bâtiment de vestiaire existant.

Dans un second temps, une fois le nouveau bâtiment construit, le bâtiment qui accueille les vestiaires actuels sera démoli pour cause de vétusté et transformé en espace engazonné.

Surface plancher du bâtiment existant : 170m²

Surface plancher du bâtiment créé : 377m²

4.2 Objectifs du projet

La surface aménagée consacrée au projet est de moins de 2000m² réparti comme suit :

- 522m² : emprise bâti
- 100m² : emprise des gradins et emmarchement en béton
- 439m² : surface aménagée en enrobé
- 939m² : surface engazonnée

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction du nouveau bâtiment et des aménagements annexes sont prévus à partir de juin 2022 pour une durée de 12 mois, soit une livraison en juin 2023.

Suite à la livraison du nouveau bâtiment, l'actuel bâtiment de vestiaires sera démoli. Les travaux s'effectueront en juillet 2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment actuel à usage de vestiaires sera utilisé jusqu'à la livraison du nouveau bâtiment. L'exploitation de cet espace ne sera pas perturbée durant les travaux.

Le nouveau bâtiment sera mis en exploitation en juillet 2023. Il servira de vestiaires de football, mais également d'espace de convivialité. Le bâtiment pourra accueillir un effectif de 176 personnes. Il n'y a pas de personnel prévu dans la déclaration des effectifs (uniquement l'accueil du public).

Le complexe sportif est déjà aménagé et en exploitation depuis plusieurs années. Il est composé de :

- 2 terrains de football,
- un parking,
- un bâtiment de vestiaire (vétuste, destiné à être démoli),
- une salle de sport
- 2 cours de tennis;
- 1 city stade

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis de construire pour un Etablissement Recevant du Public (ERP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le bâtiment créé est de forme rectangulaire avec un acrotère (il abrite un préau). (Longueur : 29,64m / Largeur : 17,60m / Hauteur : 3,93m) Surface plancher du bâtiment créé : 377m ² - 522m ² : emprise bâti - 100m ² : emprise des gradins et emmarchement en béton - 439m ² : surface aménagée en enrobé - 939m ² : surface engazonnée	mètre

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Cantenay
49460 Cantenay-Epinard

Parcelle cadastrale : 000 AB 351

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 33' 38" 376 Lat. 47° 31' 49" 853

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cantenay-Epinard est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations "Confluence de la Maine". LE PPRI "Confluence de la Maine" a été prescrit le 6 février 2004 et approuvé le 16 octobre 2009. Ce PPRI a été modifié en 2017. La modification a été prescrite le 6 avril 2017, puis approuvée par arrêté préfectoral le 7 juillet 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe entre 400 et 500 m de la ZPS "Basses vallées angevines et prairies de la Baumette" et de la ZSC "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction d'environ 700 à 800 m ² de pelouses (code EUNIS E2.64). La démolition du vestiaire actuel induira toutefois la création d'environ 600 m ² de pelouse du même type.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de construction du nouveau vestiaire et de ses aménagements annexes (gradins, enrobé, cheminement piéton, etc.) se fera en partie sur une pelouse artificielle (code EUNIS E2.64).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 place de stationnement PMR sera créée à proximité immédiate du vestiaire.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de construction pourront potentiellement et ponctuellement émettre des vibrations. Le projet présente toutefois un éloignement de plus de 50 m minimum aux habitations existantes.</p> <p>De plus, les engins de chantier respecteront les normes en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux usées domestiques (évier, sanitaires, douches) dans le réseau public d'assainissement.</p> <p>Les eaux pluviales seront récupérées par le réseau communal déjà existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au regard de la fréquentation du futur vestiaire, des déchets non dangereux seront potentiellement produits dans des quantités très faibles.</p> <p>Il s'agira de déchets recyclables (papiers, emballages en plastiques, emballages en métal, verre), de déchets biodégradables et d'ordures ménagères.</p> <p>Le nouveau bâtiment ne générera pas de nouvelle production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La construction du nouveau vestiaire et de ses aménagements annexes induira uniquement la destruction de 700 à 800 m² de pelouses (code EUNIS E2.64). Afin de réduire cet impact, la démolition du vestiaire actuel permettra la création d'environ 600 m² du même type de pelouse

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, une autorisation environnementale ne semble pas nécessaire.

La nouvelle construction est implantée au sein du complexe sportif du Ronceray, entre le terrain d'honneur et le terrain synthétique, en partie sur un habitat naturel très artificialisé (pelouse). Au regard des dimensions du projet, l'impact sur cet habitat naturel sera très faible (< 800 m²). De plus, cet impact sera réduit par la création du même habitat en lieu et place du vestiaire actuel (environ 600 m²), après sa démolition.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cantenay Epinard

le,

18 mars 2022

Signature

*Le Maire
Marc Caillaud*

